



Atelier  
mémoire



L'atelier mémoire est spécialement conçu pour stimuler la fonction de mémorisation. Apports théoriques, exercices pratiques variés applicables à la vie quotidienne et possibilité d'échanges, d'expériences.

Animé par Murielle Delettre

4

## ATELIERS D'ANIMATION

En partenariat avec la Caisse Régionale d'Assurance Maladie de Midi-Pyrénées, des ateliers Equilibre et Mémoire sont organisés sur le territoire de la Communauté de Communes, pour les plus de 60 ans.

Moyennant une participation individuelle de 32 €, un groupe d'une dizaine de personnes se retrouve sur 12 séances en présence d'une animatrice spécialisée, qui propose des exercices variés et ludiques applicables à la vie quotidienne.

### Atelier Equilibre

Des exercices adaptés vous permettent de découvrir les sensations liées à l'équilibre et de les utiliser chaque jour, dans des situations diverses. Ecouter, expérimenter, exercer, bouger, oser toujours un peu plus !



Animé par Béatrice Badoc



#### Horaires

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 14h à 18h  
(vendredi fermeture à 17h)

#### Contact

Responsable du service :  
Annie DENIS

Edition avril 2009 - Conception graphique et crédits photos : CCTVA - Impression : graphic 2000



# le **SERVICE** AIDE À DOMICILE

PROPOSE

- 1 Une aide à toute personne en perte d'autonomie : personnes âgées, personnes handicapées
- 2 Un soutien en réponse à une difficulté passagère : familles, inactifs temporaires, aide sans prise en charge
- 3 Le portage de repas à domicile
- 4 Les ateliers d'animation





1

## PRÉVENTION À LA PERTE D'AUTONOMIE

### L'Aide aux Personnes Agées

Cette prestation s'adresse à toute personne de plus de 60 ans nécessitant la présence d'un tiers pour la réalisation d'activités essentielles de la vie quotidienne.

Fonctions de l'aide à domicile et de l'auxiliaire de vie sociale :

- > les tâches ménagères courantes (vaisselle, lit, repassage ...)
- > les courses
- > la préparation des repas
- > quelques démarches administratives

*Une participation financière est laissée à la charge du bénéficiaire en fonction de ses ressources et sur la base de barèmes fixés par les organismes financeurs (Conseil Général, caisse de retraite, mutuelle).*



### L'Aide aux Personnes Handicapées

Cette prestation s'adresse à tout bénéficiaire d'une allocation compensatrice pour tierce personne, ainsi qu'à tout bénéficiaire de la majoration tierce personne.

L'auxiliaire de vie sociale aide la personne handicapée à effectuer les gestes essentiels de la vie.



2

## SOUTIEN EN RÉPONSE À UNE DIFFICULTÉ PASSAGÈRE

### L'Aide aux familles

Cette prestation s'adresse aux familles dont les difficultés passagères nécessitent une aide susceptible de rétablir la situation (naissance multiple, grossesse pathologique, maladie, difficulté familiale, handicap).

> La Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale est une professionnelle de l'action sociale. Elle accompagne et soutient les familles, les personnes en difficulté de vie ou en difficulté sociale, les personnes âgées, malades ou handicapées.

> L'Aide à Domicile s'occupe de l'entretien du logement, du linge, elle fait la cuisine et éventuellement les achats journaliers de la famille.

*Une participation financière est laissée à la charge de la famille en fonction des ressources et de la situation du ménage.*

L'Aide aux personnes rencontrant des difficultés passagères

> **L'aide avec prise en charge**  
Cette prestation s'adresse aux personnes actives ou non actives, retraitée ou handicapée.

L'Aide à Domicile assure une aide ponctuelle pour le maintien à domicile (actes quotidiens : entretien du domicile, du linge...).

*Une participation financière est laissée à la charge du bénéficiaire en fonction de ses ressources et sur la base des barèmes établis par l'organisme financeur.*

> **L'Aide sans prise en charge**  
Cette prestation s'adresse au public ne pouvant bénéficier d'une prise en charge d'un organisme financeur et souhaitant bénéficier des services d'une aide à domicile.

*La charge financière incombera en totalité au demandeur.*

3

## PORTAGE DE REPAS À DOMICILE



*Les repas sont livrés tous les jours de la semaine, sauf dimanches et jours fériés.*



Ce service est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes handicapées sans condition d'âge résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Terrasses et Vallée de l'Aveyron.

Les tarifs varient en fonction de la situation financière des personnes.

Il existe quatre catégories de repas, élaborés avec le concours d'un diététicien : repas normal, repas sans sel, repas sans sucre, repas sans sel, sucre et graisse.